

**Extrait n°2024-06-17-VODEL-006 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 17 juin 2024

Finances - Exercice 2024 - Budget supplémentaire - Budget principal et budgets annexes - Activités spécifiques et animation sociale - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 11 juin 2024

PRÉSENTS :

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Gérard GAUTIER
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Frédéric ROSE
Sophie LAHACHE a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT
Romain LONLAS a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Thomas RENAULT a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Luc NANTIER
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances

commission budget du 04 juin 2024

conseil municipal du 17 juin 2024

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 6

Finances - Exercice 2024 - Budget supplémentaire - Budget principal et budgets annexes - Activités spécifiques et animation sociale - Approbation.

Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2023 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission budget,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- 1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 57 474 701,25 €, y compris restes à réaliser en investissement.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 8 801 861,60€, intégrant 6 691 829,99 € de reprise de l'excédent reporté de 2023, une augmentation des recettes réelles de 1 410 031,61 € ainsi que 700 000 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 8 801 861,60 €, dont 6 047 003,07 € de dépenses réelles et 2 754 858,53 € de dépenses d'ordre comprenant 2 521 858,53 € correspondant au virement à la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		6 691 829,99 €
013 - Atténuations de charges		40 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-932 879,60 €
731 - Fiscalité locale		1 076 675,00 €
73 - Impôts et taxes		10 000,00 €
74 - Dotations et participations		852 262,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		250 266,21 €
77 - Produits spécifiques		1 000,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		112 708,00 €
011 - Charges à caractère général	4 550 985,24 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00 €	
014 - Atténuations de produits	7 774,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	1 083 295,00 €	
67 - Charges spécifiques	4 948,83 €	
023 - Virement à la section d'investissement	2 521 858,53 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 000,00 €	700 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 801 861,60 €	8 801 861,60 €

Recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de résultat) : 1 410 031,61 €

- Inscription de 1 076 675,00 € de recettes complémentaires au titre d'impositions directes
- Inscription de 655 697,00 € supplémentaires de recettes de dotations :
 - + 556 438 € de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
 - - 36 384 € de dotation forfaitaire des communes
 - + 135 643 € de Dotation Nationale de Péréquation des communes (DNP)
- Inscription de 290 000,00 € de recettes complémentaires au titre des ressources humaines, avec notamment une participation pour les adultes relais ainsi que des régularisations d'indemnités journalières
- Inscription de 128 100,00 € de recettes de loyer et charges perçus
- Inscription de 112 708 € de reprise de provisions dans le cadre des dépenses inscrites au titre de la protection fonctionnelle
- Inscription de 111 000,00 € de récupération de taxe foncière
- Inscription de 100 000 € en dépenses / recettes suite à la mise en place par l'éducation nationale d'un nouveau dispositif (NEFLE : « Notre Ecole, Faisons La Ensemble ») qui permet aux écoles de mettre en place des projets pédagogique financé à 100 %. Ces projets se font grâce à l'appui de la collectivité qui doit réaliser les dépenses pour ensuite, se faire rembourser.
- Inscription de 91 253,21 € au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2023 du budget annexe activités spécifiques
- Inscription complémentaire de 50 000,00 € pour l'ajustement des prévisions de recettes au titre de la refacturation des Aydes à la commune de Saran
- Inscription de 24 000,00 € de recettes pour la protection fonctionnelle
- Inscription de 14 000,00 € de diverses recettes de refacturation concernant les locaux de la Ville
- Inscription de 12 867,00 € de recettes de subventions relatives au dispositif de médiation sociale passé avec les bailleurs
- Inscription de 10 000,00 € de recettes paris hippiques
- Inscription de 26 643,00 € de diverses recettes dont le montant est inférieur à 10 000 €
- Annulation de 391 560 € au titre de l'ajustement des prévisions de recettes de stationnement
- Annulation de 387 234,60 € de recettes liées au Service Archéologique Municipal d'Orléans
- Annulation de 284 800 € dans le cadre de l'ajustement des recettes de frais post stationnement en lien avec les réalisations du début d'exercice et des effectifs disponibles.
- Annulation de 103 302,00 € de recettes de compensation fiscales
- Annulation de 101 000,00 € de recettes dans le cadre de la coopération avec la ville de Parakou
- Annulation de 25 015,00 € de recettes de MADi à l'ESAD, suite à la réintégration d'un agent à la ville d'Orléans à temps plein

Dépenses réelles de fonctionnement : 6 047 003,07 €

- Annulation de 58 400,00 € de dépenses pour l'ANTAI en lien avec la diminution des prévisions en recettes pour les frais post stationnement
- Inscription de 1 600 000,00 € de dépenses d'énergies (notamment chauffage et gaz)

- Inscription de 930 000,00 € de dépenses complémentaires pour l'opération des Halles Chatelet au titre notamment des taxes foncières et charges locatives des locaux récemment acquis
- Inscription complémentaire de 684 100,00 € de dépenses de restauration scolaire (révisions de prix)
- Inscription de 450 715,00 € complémentaires dans le cadre de la DSP du complexe du Baron avec la revalorisation de la compensation financière, ainsi que la compensation prévue au contrat pour couvrir la hausse des prix de l'énergie
- Inscription de 400 000,00 € de dépenses complémentaires de masse salariale (divers dispositifs de compensations et notamment Garantie Individuelle de pouvoir d'achat, ARE chômage, heures supplémentaires pour le passage de la flamme)
- Inscription complémentaire de 192 165,00 € de dépenses de locations et charges, ainsi que de taxes foncières pour divers biens
- Inscription complémentaire de 235 000,00 € au titre du nouveau marché de maintenance chauffage du centre nautique de La Source
- Inscription de 218 800,00 € de dépenses au titre d'un protocole transactionnel « Rue de Bourgogne »
- Inscription de 200 000,00 € de dépenses complémentaires pour l'organisation du Tour de France 2024 (logistique, sécurité, communication, animations...)
- Inscription de 180 000,00 € complémentaires pour la prise en charges de loyers, charges et frais des maisons de santé Liliane Coupez, du centre-ville et de St Marceau
- Inscription de 152 955,00 € dans le cadre de dossiers de protection fonctionnelle couverts par une reprise de provisions
- Inscription de 143 547,00 € de dépenses informatiques au titre d'acquisition de licences,
- Inscription de 107 000,00 € de dépenses d'acquisitions de divers équipements et fournitures, dans le cadre d'interventions urgentes dans les bâtiments communaux
- Inscription de 100 000,00 € pour de petites interventions de maintenance, entretien et réparations sur les bâtiments communaux
- Inscription de 100 000 € en dépenses / recettes suite à la mise en place par l'éducation nationale d'un nouveau dispositif (NEFLE : « Notre Ecole, Faisons La Ensemble ») qui permet aux écoles de mettre en place des projets pédagogique financé à 100 %. Ces projets se font grâce à l'appui de la collectivité qui doit réaliser les dépenses pour ensuite, se faire rembourser.
- Inscription de 70 258,00 € de dépenses complémentaires au titre du Parc Floral suite au transfert au 1^{er} avril du budget à la ville d'Orléans et afin d'ajuster les prévisions en fonction des factures non réceptionnées à date
- Inscription de 37 000,00 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP du centre aqualudique de l'O qui prendra fin en 2025
- Inscription de 32 000 € au titre de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'animation sociale portant ainsi la subvention à un total de 2 954 608 € pour l'année 2024
- Inscription de 30 000,00 € complémentaire au titre des frais de contentieux, expertises et études juridiques pour le péril de la rue de Bourgogne
- Inscription de 27 000,00 € de dépenses d'acquisition de fournitures pour des travaux de réaménagements de la salle F. Pellicer à La Source dans le cadre d'un chantier éducatif
- Inscription complémentaire de 24 860,00 € pour les prestations d'entretien des locaux de la médiathèque et du musée historique
- Inscription de 20 000,00 € d'étude pour le site Engie

- Inscription de 20 000,00 € complémentaires dans le cadre des dépenses de formations obligatoires des agents
 - Inscription de 15 000,00 € de subvention au titre de la 72^{ème} convention nationale du Lion's Club
 - Inscription de 15 000,00 € de dépenses dans le cadre du transport des écoliers suite aux travaux de l'école Chatelet
 - Inscription de 15 000,00 € pour l'acquisition de vêtements de travail et de protection
 - Inscription de 10 000,00 € de dépenses au titre des annonces de recrutements sur des sites spécialisés en raison des difficultés à recruter
 - Inscription de 95 003,07 € au titre de diverses dépenses dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 €
- Dans ce contexte, l'autofinancement augmente de 2 521 858,53 €

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 48 672 839,65 €, dont 27 599 523,50 € d'affectation de résultat, 1 877 590,95 € de restes à réaliser, une diminution de l'emprunt d'équilibre de 4 162 411,61 €, une augmentation de 2 149 278,28 € des recettes réelles et une augmentation de 21 208 858,53 € des recettes d'ordre dont 2 521 858,53 € de virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 48 672 839,65 €, dont 28 795 449,66 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 681 664,79 € de reports de 2023, une augmentation de 41 725,20 € de dépenses réelles et 19 154 000,00 € de dépenses d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (CONFORMEMENT AU DETAIL JOINT EN ANNEXE)	860 002,92 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 795 449,66 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 000,00 €	233 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	18 454 000,00 €	18 454 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	-840 206,00 €	-742 650,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 521 858,53 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		2 760 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		27 709 523,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-4 162 411,61 €
45411 - Travaux effectués d'office	21 928,28 €	
45412 - Travaux effectués d'office		21 928,28 €
TOTAL	47 991 174,86 €	46 795 248,70 €
REPORTS 2023	681 664,79 €	1 877 590,95 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	48 672 839,65 €	48 672 839,65 €

Recettes d'investissement (hors affectation de résultat, reports et emprunt d'équilibre) : 2 149 278,28 €

- Inscription de 2 760 000,00 € pour la cession du centre de santé rue A. Gault
- Inscription de 100 000 € en dépenses / recettes suite à la mise en place par l'éducation nationale d'un nouveau dispositif (NEFLE : « Notre Ecole, Faisons La Ensemble ») qui permet aux écoles de mettre en place des projets pédagogique financé à 100 %. Ces projets se font grâce à l'appui de la collectivité qui doit réaliser les dépenses pour ensuite, se faire rembourser.
- Inscription de 110 000,00 € de complément de taxe d'aménagement

- Inscription de 21 928,28 € en dépenses / recettes dans le cadre d'opérations pour compte de tiers
- Inscription de 1 750,00 € au titre d'une subvention versée par l'Etat pour la médiathèque
- Annulation de 844 400,00 € en dépenses / recettes afin d'ajuster les recettes de frais post stationnement en lien avec les réalisations du début d'exercice

Dépenses d'investissement (hors reprise de résultat et reports) : 41 725,20 €

- Inscription de 300 000,00 € d'offre de concours pour la réalisation d'une stratégie patrimoniale « espaces publics » dans les quartiers
- Inscription de 300 000,00 € de travaux de mise aux normes au sein du complexe du Baron
- Inscription de 250 000,00 € pour des études environnementales sur le site Engie
- Inscription de 238 553,00 € pour le financement d'une clôture dans le quartier Dauphine
- Inscription de 220 000,00 € au titre de divers travaux d'entretien ainsi que la mise aux normes sur la passerelle d'évacuation au CCAS
- Inscription de 170 000,00 € pour des travaux d'aménagement dans les écoles
- Inscription de 166 667,00 € d'offre de concours pour la réalisation de couche de roulement place Sainte Croix et rue de l'Immobilière
- Inscription de 152 677,00 € au titre du raccordement de la place Sainte Croix pour la mise en place d'un compteur électrique permanent
- Inscription de 150 000,00 € dans le cadre d'une étude de renforcement suite à un affaissement d'une partie du bâtiment de l'ALSH Capucin
- Inscription de 100 000 € en dépenses / recettes suite à la mise en place par l'éducation nationale d'un nouveau dispositif (NEFLE : « Notre Ecole, Faisons La Ensemble ») qui permet aux écoles de mettre en place des projets pédagogique financé à 100 %. Ces projets se font grâce à l'appui de la collectivité qui doit réaliser les dépenses pour ensuite, se faire rembourser.
- Inscription de 100 000,00 € secteurs dans le cadre de divers entretiens et réparations pour les secteurs du patrimoine
- Inscription de 100 000,00 € pour des travaux de couverture au stade des montées
- Inscription de 100 000,00 € au titre de la reprise de sol du square Cécile Grasset initialement prévu pour 2025
- Inscription de 95 500,00 € pour la mise aux normes des têtes ioniques du théâtre d'Orléans (système incendie)
- Inscription de 91 000,00 € au titre de la finalisation des travaux sur l'école Guernazelles pour le solde des tranches optionnelles de marchés et l'installation de films protecteurs sur les vitres dans le cadre de Vigipirate
- Inscription de 60 000,00 € pour la mise aux normes d'ascenseurs
- Inscription de 60 000,00 € pour la reconfiguration du gymnase Landré afin de pouvoir accueillir le club d'escrime suite au démarrage des travaux de la salle d'Oriola
- Inscription de 56 000,00 € complémentaires au titre du déploiement de la nouvelle téléphonie dans les bâtiments annexes à la Mairie
- Inscription de 50 000,00 € pour le raccordement électrique de l'Hôtel Groslot
- Inscription de 45 626,00 € de grosses réparations de bâtiments culturels effectuées sur des exercices antérieurs et non facturés en 2023
- Inscription de 43 000,00 € pour l'acquisition d'un système de billetterie et de contrôle d'accès pour la piscine de La Source
- Inscription de 40 000,00 € pour le solde des marchés lié à l'opération du cimetière de La Source

- Inscription de 34 000,00 € d'équipement informatique (écrans, chargeurs, station d'accueils...)
- Inscription de 33 850,00 € au titre du solde des travaux de la Mairie de proximité de l'Argonne quartier Est
- Inscription de 31 000,00 € pour l'acquisition de matériel de sonorisation de la guinguette et du ponton
- Inscription de 30 000,00 € pour la réparation des sanitaires et divers petits travaux au sein du Parc Floral
- Inscription de 25 812,00 € au titre du solde de l'opération de rénovation du gymnase Gaston Couté
- Inscription de 25 000,00 € pour le renouvellement de radios
- Inscription de 25 000,00 € pour l'acquisition d'illuminations de Noël de la rue Jeanne d'Arc
- Inscription de 21 928,28 € en dépenses / recettes dans le cadre d'opérations pour compte de tiers
- Inscription de 20 000,00 € pour une subvention exceptionnelle versée au Cercil au titre de travaux de câblage au sein du mémorial de la Shoah
- Inscription de 18 100,00 € pour l'acquisition de 3 motos ainsi que les équipements pour la police municipale
- Inscription de 13 000,00 € complémentaires pour l'acquisition de matériels pour la mécanique
- Inscription de 10 000,00 € de travaux de reprise des fenêtres de l'école Charles Pensée
- Inscription de 10 629,00 € dans le cadre du solde des DGD de l'opération de la requalification du parvis du théâtre
- Inscription de 9 155,00 € dans le cadre d'une acquisition de parcelle sur la ZAC du jardin Val Ouest
- Inscription de 8 000,00 € de dépenses complémentaires au titre de l'acquisition de mobilier pour le Service Archéologique Municipal d'Orléans
- Inscription de 7 700,00 € pour le raccordement au réseau d'eau du grand cimetière
- Inscription de 6 422,92 € au titre du solde de l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire René Guy Cadou
- Inscription de 5 250,00 € pour une mission de contrôle technique et de sécurité chantier pour l'opération de la serre du jardin des plantes
- Inscription de 5 000,00 € pour l'acquisition de mobiliers adaptés FIPHFP (écrans, fauteuils...)
- Inscription de 5 000,00 € au titre d'investissements réalisés en 2023 et dont les factures ont été reçues en 2024
- Inscription de 3 563,00 € dans le cadre d'une ré-imputation comptable
- Inscription de 3 064,00 € dans le cadre du paiement de la mission de contrôle technique de la réfection de la couverture du gymnase Bolière
- Inscription de 3 000,00 € pour l'installation de la fibre optique au Campo Santo
- Inscription de 2 580,00 € pour l'acquisition de 3 mallettes éducatives pour alimenter les Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés (RASED) de la ville d'Orléans
- Inscription de 900,00 € pour l'acquisition de plusieurs drapeaux positionnés dans la rue Jeanne d'Arc à l'occasion des Fêtes de Jeanne d'Arc
- Inscription de 631,00 € dans le cadre d'un remboursement de trop perçu d'une subvention reçue pour les travaux du gymnase Gaston Couté
- Inscription de 100,00 € suite à une révision de prix pour la location de bungalows à l'hippodrome de l'île Arrault
- Annulation 1 000 000,00 € suite au décalage des travaux d'aménagement de locaux pour accueillir les étudiants de médecine formés à Orléans par la faculté de Zagreb

- Annulation de 844 400,00 € en dépenses / recettes afin d'ajuster les recettes de frais post stationnement en lien avec les réalisations du début d'exercice
 - Annulation de 600 000,00 € suite à la décision de ne pas étendre le parc de stationnement payant sur voirie
 - Annulation de 600 000,00 € d'ajustement des dépenses dans le cadre des travaux rue de Bourgogne suite au lancement des marchés
 - Annulation de 121 583,00 € suite à la fin de l'opération « Œuvre Jean Zay » au parc Pasteur
 - Annulation de 40 000,00 € en raison de la modification du projet de végétalisation de la tête nord du pont Thinat
- Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 2 521 858,53 € et l'emprunt d'équilibre 2024 diminue de 4 162 411,61 €.
 - Suite au BS 2024, le montant des subventions d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes s'élève à :
 - 2 954 608 € en fonctionnement (en augmentation de 32 000 €) et 30 000 € en investissement (inchangé) pour le budget annexe Animation Sociale;
 - 232 000 € en fonctionnement pour le budget annexe des Activités Spécifiques (inchangé) ;

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS ET 42 VOIX POUR

- 2 - **approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2024**, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 719 807,29 €.

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		91 253,21 €
65 - Autres charges de gestion courante	91 253,21 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	91 253,21 €	91 253,21 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 91 253,21 € de recettes réelles qui correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2023.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 91 253,21 € et correspondent à des dépenses réelles au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2023 au budget principal.

2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 628 554,08 €
23 - Immobilisations en cours	2 628 554,08 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 628 554,08 €	2 628 554,08 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 2 719 807,29 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2023.

Les inscriptions en dépenses réelles s'élèvent à 2 719 807,29 € et correspondent à une enveloppe d'équilibre.

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS ET 42 VOIX POUR

- 3 - **approuver le budget supplémentaire du budget annexe animation sociale pour l'exercice 2024**, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 32 000,00 €.

3.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
74 - Dotations et participations		32 000,00 €
011 - Charges à caractère général	36 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-4 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 000,00 €	32 000,00 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 32 000,00 € de recettes réelles qui correspondent à l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Dans ce contexte, le montant total de la subvention d'équilibre de fonctionnement s'élève à 2 954 608,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 32 000,00 € et correspondent à des dépenses réelles au titre du contrat de maintenance des équipements informatiques pour 12 000 € et de frais de contentieux pour 20 000,00 €.

3.2 Sont inscrits en section d'investissement :

La section d'investissement ne fait apparaître aucune dépense et aucune recette.

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS ET 42 VOIX POUR

Annexe(s) : 1
- Document budgétaire

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.